

Image not found or type unknown



RSA et Pension Alimentaire

Par **halphas**, le **20/10/2014** à **11:27**

Bonjour ,
Suite à une maladie , je suis en arrêt de travail longue durée depuis 1 ans . N'ayant pas les heures pour pouvoir avoir droit au indemnités journalières , je perçois le RSA .
Je perçois 700 euros par mois allocation logement compris et doit verser 100 euros de pension alimentaire .
Je voudrais savoir si je peux faire suspendre la pension alimentaire et savoir la démarche à suivre, le temps que tout rentre dans l'ordre car ça devient difficile pour moi .
En espérant avoir une réponse .
Merci

Par **cocotte1003**, le **20/10/2014** à **12:55**

Bonjour, vous devez saisir le jaf du domicile de l'enfant pour suspendre ou changer le montant de la pension. Vous ne pouvez pas le faire vous même, cordialement